**Білет №7**

#  « Les droits de l'homme ne sont pas respectés dans la Jungle de Calais »

# [Interview](http://www.1jour1actu.com/typologie/interview/) | [France](http://www.1jour1actu.com/france/) | 12 février 2016

**À Calais, 3 800 migrants survivent dans un campement fait de tentes et de baraques en bois. Des associations humanitaires leur viennent en aide en leur apportant de quoi se couvrir, se nourrir et se soigner.**



*Il y a environ 300 enfants qui vivent aujourd'hui dans le camp de migrants de Calais, dans des conditions de vie inhumaines*

**Isabelle Bruand organise le travail** des différentes équipes de bénévoles de Médecins du Monde, qui donnent de leur temps pour venir en aide aux migrants, dans la « Jungle » de Calais.

## **1jour1actu : Dans quelles conditions vivent les migrants ?**

**Isabelle Bruand :** « Dans le camp, que l'on appelle parfois « la jungle » ou « la lande », les migrants vivent sous des bâches et des planches. Depuis le mois de janvier, l'État a été obligé d'installer des toilettes chimiques et des points d'eau : **mais il n'y a que de l'eau froide.** Maintenant, les autorités ramassent aussi les ordures. Des containers en dur, chauffés, ont été installés pour permettre aux malades ou aux familles de dormir au chaud. »

## **Les migrants arrivent de quels pays ?**

**Isabelle Bruand :** « Il y a beaucoup de Syriens, d'Irakiens, de Kurdes qui fuient la guerre en **Syrie** et la terreur de Daech. Des Érythréens fuient également le régime de leur pays. Et, depuis plus longtemps, des Afghans, des Iraniens et des Soudanais.**Certains migrants sont partis depuis des années de chez eux…** Dans la région Nord-Pas-de-Calais, notre association Médecins du Monde, travaille avec les réfugiésdepuis près de 10 ans. Car, avant la « Jungle » de Calais, il y avait déjà un autre camp, tout près, à Sangatte… »

## **Quel est le rôle des bénévoles dans le campement ?**

**Isabelle Bruand :** « Médecins du Monde accueille les migrants en transit, c'est-à-dire qu'ils sont de passage et ne veulent pas s'installer ici. Nos bénévoles sont des médecins et des infirmières : ils proposent **des consultations médicales mobiles,**dans des camions aménagés comme des ambulances. »

## **Comment les bénévoles communiquent-ils avec les migrants ?**

**Isabelle Bruand :** « Des traducteurs nous aident par téléphone. C'est important de bien se faire comprendre quand on parle de la santé d'une personne. Mais beaucoup de réfugiés parlent aussi anglais. »

## **Comment se déroule une consultation ?**

**Isabelle Bruand :** « On pose des questions sur la santé des personnes, s'ils ont eu des maladies, des opérations. En ce moment, comme on est en hiver, on soigne beaucoup de bronchites. **Les réfugiés ont mal au dos, car ils ne dorment pas sur de vrais lits.** Ils ont aussi des problèmes de peau à cause des mauvaises conditions de vie dans le camp. Nous leur donnons des médicaments gratuitement. Mais beaucoup de migrants renoncent à se faire soigner, car leur priorité est de partir d'ici… »

## **Quels sont les besoins d’urgence dans le camp ?**

**Isabelle Bruand :** « Les migrants ont besoin de soutien psychologique. Ils ont tous vécu des choses très difficiles. **Ils ont besoin d'en parler à des médecins psychologues pour aller mieux.** Nous organisons des consultations où ils peuvent dessiner et raconter leur parcours. Mais nous manquons de bénévoles qui puissent nous aider dans cette tâche. »

## **Tout le monde n'est pas d'accord pour accueillir les migrants. Pourquoi ?**

**Isabelle Bruand :** « Les conditions de vie des migrants sont inhumaines. Les personnalités politiques disent que si on les accueillait mieux, d'autres migrantsviendraient, plus nombreux encore. C'est faux. **Ils viendront de toute façon, car ils fuient la guerre et la mort.** Si on les accueillait dans de meilleures conditions, cela apaiserait les tensions. Les droits humains ne sont pas respectés à Calais… »

**Білет №6**

# C'est quoi, la déchéance de nationalité ?

[Tout comprendre](http://www.1jour1actu.com/typologie/tout-comprendre/) | [France](http://www.1jour1actu.com/france/) | 11 février 2016

**Après plusieurs semaines de discussions, la déchéance de nationalité vient d’être votée à l’Assemblée. Cette mesure, désormais inscrite dans la Constitution, a été décidée à la suite des attentats meurtriers du 13 novembre à Paris.**



*Le 9 février, le premier ministre Manuel Valls a défendu à l'Assemblée, devant les députés, la déchéance de nationalité.*

## **C'est quoi, la déchéance de nationalité ?**

Les députés français ont voté pour que les personnes**condamnées pour terrorisme**perdent leur nationalité française. C'est le président de la République François Hollande qui avait fait cette proposition, 3 jours après [les attentats du 13 novembre](http://www.1jour1actu.com/france/attentats-paris-80694/). Elle sera désormais **inscrite** dans la Constitution française.

## **À quoi doit servir cette mesure ?**

Ceux qui **soutiennent cette mesure** n'imaginent pas forcément qu'un terroriste renonce à commettre des attentats **par crainte de perdre** sa nationalité française. Mais, selon eux, cette décision est avant tout **symbolique**, c'est-à-dire qu'elle sert à montrer que le pays n'accepte pas que des Français puissent faire du mal à d'autres Français.

## **Pourquoi y a-t-il eu beaucoup de discussions avant le vote ?**

Lorsque le président de la République a proposé cette mesure, il a précisé que **seuls les terroristes binationaux**, c'est-à-dire à la fois français et d'une autre nationalité, pourraient perdre leur nationalité française (tout en gardant la seconde). Car créer desapatrides est interdit, selon des accords internationaux. Mais pour beaucoup de personnalités politiques, cela voulait dire que l'on faisait **une différence** entre des terroristes français et des terroristes binationaux, comme si ces derniers étaient plus coupables que les autres.

La ministre de la Justice, Christiane Taubira, a démissionné fin janvier, en partie parce qu'elle était contre cette idée.

## **Qu'est-ce qui a été décidé, finalement ?**

Pour faire**cesser les critiques**, le gouvernement a finalement proposé un texte qui ne parle plus du tout des binationaux. Selon ce texte, **toute personne** « condamnée pour un crime ou un délit constituant une atteinte grave à la vie de la Nation » (c'est-à-dire un acte terroriste) pourra perdre sa nationalité. Il n'est donc pas écrit noir sur blanc dans la Constitution qu'il y a une différence entre les citoyens français. Mais, en réalité, certains pensent malgré tout que seuls les binationaux pourront perdre leur nationalité, à cause de l'impossibilité de rendre une personne apatride.

**Білет №5**

# Ce week-end, j'éteins mon portable !

[À découvrir](http://www.1jour1actu.com/typologie/a-decouvrir/) | [Monde](http://www.1jour1actu.com/monde/) | 5 février 2016

**Passer une journée sans son téléphone portable ? Aujourd’hui, cela paraît impossible… La journée mondiale sans portable propose de réfléchir à l’utilisation que l’on fait de notre smartphone.**



*En moyenne, les jeunes adolescents ont leur premier téléphone portable à 11 ans.*

En France, aujourd'hui, près de **9 Français sur 10** possèdent un téléphone portable.[Une vingtaine d'années ont suffi](http://www.1jour1actu.com/histoire/evolution-telephone-36138/) pour que l'ensemble de la population (ou presque) soit équipé ! L'arrivée de ce nouvel objet dans nos vies a entraîné de **nombreux changements** dans nos habitudes. En particulier notre comportement à l'extérieur, dans les transports ou dans la rue, lorsque le téléphone portable remplace souvent **la rencontre et l'échange** avec les autres.

## **Éteindre son téléphone ?**

La journée sans portable (qui dure en fait 3 jours !) invite justement à réfléchir à **la façon dont nous utilisons** notre téléphone. C'est un écrivain, Phil Marso, qui a créé cette journée, en 2001. Au départ, l'idée était d'inciter à éteindre le téléphone **pendant 24 heures**. Mais, il y a 15 ans, le portable ne servait encore qu'à téléphoner et à envoyer quelques messages. Aujourd'hui, les Français passent en moyenne **2 heures et demie** sur leur téléphone. Comment imaginer se séparer toute une journée d'un outil qui sert à la fois de téléphone, d'encyclopédie, de plan pour se repérer dans l'espace, de lecteur audio, vidéo ?

## **Mieux utiliser son portable**

C'est pourquoi Phil Marso propose surtout des **pistes de réflexion**, chaque année différentes. En 2016, il propose de réfléchir à l'insécurité liée aux téléphones portables. En particulier, les risques de piratage des **informations personnelles** (numéros, textos, mails, photos…) ou encore de vol, car certains téléphones sont devenus très coûteux.

Durant ces 3 jours, chacun est invité éteindre son portable pendant 1, 2 ou 3 heures, pour **tester sa dépendance** au téléphone… Alors, prêt à relever le défi ?

**Білет №4**

# Bientôt la fin des pubs à la télé ?

[Tout comprendre](http://www.1jour1actu.com/typologie/tout-comprendre/) | [France](http://www.1jour1actu.com/france/) | 21 janvier 2016

**Comme pour beaucoup d’enfants, la télévision occupe peut-être une grande partie de ton temps libre. Un projet de loi, voté par les députés, vise à supprimer la publicité sur les chaînes de France télévisions, dans les programmes jeunesse. Mais l’idée n’est pas facile à faire accepter…**



*Les 7-10 ans regardent la télévision environ 3 heures par jour.*

## **Finie, la publicité dans les programmes jeunesse ?**

Les 7-10 ans passent 3 heures par jour **devant l'écran**, et les 10-14 ans plus de 3 heures et demie ! Certains hommes et femmes politiques se sont **inquiétés de l'influence** que peuvent avoir les publicités sur les plus jeunes, en les incitant à (trop) consommer. Ils ont donc eu l'idée d'une **loi qui interdirait la publicité** dans les programmes destinés aux enfants, sur les chaînes de France télévisions. Selon eux, cette chaîne a un rôle de service public et ne doit pas encourager à la consommation.

## **Les enfants sont-ils protégés face à la publicité à la télé ?**

Oui, et des règles existent déjà pour **encadrer la publicité** dans les programmes destinés aux enfants. Par exemple, les publicités ne doivent pas dégrader **l'autorité des adultes** ou ne doivent pas montrer un enfant qui se met physiquement **en danger**. Lorsqu'elles présentent des aliments **gras et sucrés**, elles doivent afficher le message suivant : « Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour. »

Par ailleurs, les publicités qui peuvent choquer les enfants sont diffusées **hors des horaires** auxquels les enfants regardent la télévision.

## **Pourquoi le projet ne plaît-il pas à tout le monde ?**

Le gouvernement français **n'est pas d'accord** avec ce projet de loi parce que, en supprimant la publicité, France télévisions perdrait beaucoup d'argent. Car, pour apparaître à la télévision, les annonceurs publicitaires **paient la chaîne télé** sur laquelle la publicité passe. Or, France télévisions a déjà perdu de l'argent ces dernières années, en partie parce que **les publicités ont disparu** de ses chaînes après 20 heures. D'autres pensent que cette loi ne serait **pas très utile**, car elle ne concernerait que les chaînes de France télévisions, et pas toutes les autres.

## **Quand la loi sera-t-elle adoptée ?**

Pour le moment, les **représentants du peuple** (sénateurs et députés) ont voté en faveur de cette loi. Seulement, les députés du Parti socialiste, en partie opposés à la loi, étaient très peu nombreux. C'est pourquoi, lors de la deuxième lecture de la loi, le gouvernement espère que les députés de son parti (le Parti socialiste) seront plus nombreux afin de **faire barrage**. Si la loi passe malgré tout, elle devrait être appliquée à partir de 2018

**Білет №3**

# Une voiture qui conduit toute seule ?

[Tout comprendre](http://www.1jour1actu.com/typologie/tout-comprendre/) | [Science](http://www.1jour1actu.com/science/) | 14 janvier 2016

**Le grand salon automobile de Detroit, aux États-Unis, a commencé lundi 11 janvier. Les marques de voitures y présentent des modèles intelligents, capables de faire de plus en plus de choses sans l’intervention d’un conducteur. La voiture de demain se déplacera-t-elle toute seule ?**



*Les voitures intelligentes débarquent au Salon automobile de Detroit, aux États-Unis*

**À Detroit, aux États-Unis, le grand salon automobile a commencé lundi 11 janvier.** L'occasion pour les constructeurs de dévoiler leurs nouveaux modèles. Plusieurs voitures de ce salon ont été présentées au public la semaine dernière au grand [« show » mondial des nouvelles technologies, à Las Vegas.](http://www.1jour1actu.com/culture/french-tech-99270/) Car les voitures sont devenues **des bijoux d'électronique et d'informatique,** connectées à Internet, pour faciliter la vie des conducteurs et améliorer la sécurité.

Voici quelques exemples.

## **Commander sa voiture avec son smartphone**

Le garage est tout petit ? La voiture est stationnée un peu loin de la maison ? Le constructeur Tesla a inventé une application pour smartphone, qui **ordonne à la voiture de rejoindre le conducteur.** Toute seule, la voiture démarre, commande l'ouverture et la fermeture du garage, et retrouve le conducteur là où il est. Dans [cette vidéo](https://www.teslamotors.com/blog/summon-your-tesla-your-phone) sur le site du constructeur, la voiture commande la porte du garage et entre toute seule à l'intérieur.

## **Laisser la voiture conduire**

Plusieurs modèles de voiture proposent déjà un système automatique pour se garer. Les constructeurs préparent maintenant des voitures qui conduiront seules. **Grâce à de nombreux capteurs, caméras, radars et GPS, les ordinateurs de bord de ces voitures calculent en permanence tout ce qui se passe autour du véhicule :** ils ajustent alors la vitesse, si la voiture devant ralentit, et peuvent freiner en urgence. Il est aussi possible de demander à la voiture d'en doubler une autre ou de changer de file pour suivre une direction enregistrée dans le GPS.

## **Éviter les accidents**

Grâce aux nouvelles technologies, la voiture de demain sera **plus confortable à conduire, mais surtout beaucoup plus sûre.** Les principales causes d'accidents sont en effet les excès de vitesse, la conduite en état d'ivresse, l'endormissement au volant (à cause de la fatigue), et la distraction (par exemple, parce que la personne téléphone en conduisant).

Or, **les voitures intelligentes,** sur lesquelles travaillent les constructeurs automobiles, sont **capables de respecter toutes seules les limitations de vitesse. Elles ne sont jamais fatiguées, n'ont pas de problèmes de distraction ni d'alcool…** Ces voitures high-tech permettront sans doute d'éviter bien des accidents. Elles ne remplaceront pas les conducteurs : la loi française ne permet pas à un véhicule sans conducteur de circuler.

**Білет №2**

# Au plus près des étoiles

[À découvrir](http://www.1jour1actu.com/typologie/a-decouvrir/) | [Culture](http://www.1jour1actu.com/culture/) | 16 décembre

**Star Wars : Le Réveil de la force est sans conteste l’événement-ciné le plus attendu de l’année.**



*Dans le nouvel épisode Star Wars, Le Réveil de la Force, les poursuites de vaisseaux spatiaux laissent sans voix!*

## **L’histoire**

Elle se déroule trente ans après l'épisode VI, Le retour du Jedi. Les chevaliers Jedi ont désormais tous disparu. Il n'en reste plus qu'un, **le légendaire Luke Skywalker,** mais personne ne sait sur quelle planète il se cache. **Il est pourtant le seul à pouvoir vaincre l'Empire galactique,** plus redoutable que jamais, et qui continue de vouloir conquérir l'univers.

Sur la planète désertique Jakku, un rebelle, Poe, récupère alors **une carte indiquant où se trouve Luke Skywalker.** Ouf, il réussit à la donner à son fidèle robot, **BB-8,**juste avant que les Stormtroopers (les méchants soldats galactiques) ne l'arrêtent. Le voilà désormais prisonnier au sein de l'immense vaisseau de l'Empire, que commande le puissant Kylo Ren.

Poe parviendra à s'en échapper grâce à **la complicité de Finn, un Stormtrooper**décidé à quitter les Forces du Mal. Durant leur fuite, leur vaisseau s'écrase sur Jakku. Finn, à bout de force, croise bientôt le chemin de **Rey, une femme intrépide qui s'est liée avec BB-8…**

## **L’avis d’**1jour1actu

Inutile d'entretenir le suspense plus longtemps : Star Wars : le Réveil de la forcedépasse nos espérances. **C'est peut-être même le meilleur volet de cette mythique saga** avec L'épisode V,L'Empire contre-attaque. Un space opera étourdissant, dont**les poursuites en vaisseaux spatiaux et les combats au sabre laser laissent sans voix.** La 3D relief accentue le plaisir : elle immerge complètement le spectateur dans ces décors intergalactiques fascinants ou au beau milieu d'un village truffé de monstres bizarres. Sensations garanties !

## **Le retour des anciens**

La rencontre entre les nouveaux personnages – Finn, Poe, Rey… –  et les anciens fonctionne aussi très bien. **Princesse Leia, Han Solo et même la créature poilue Chewbacca font en effet leur grand retour,** joués par les acteurs de l'époque (Harrison Ford et Carrie Fisher). Ce qui ne sera pas sans émouvoir les adultes fans de la saga qui ont vu les premiers épisodes il y a plus de 30 ans.

## **Un grand méchant à la hauteur**

Enfin, pas de grand film sans grand méchant. Cape et masque noir, **Kylo Ren succède dignement à Dark Vador.** **Il est effrayant, cruel, mais il doute de lui, de sa capacité à maîtriser les forces du Mal,** ce qui le rend plus vulnérable. Attention, la fin réserve une surprise de taille quant à son identité ! **Star Wars s'interroge ainsi sur ce qui pousse les hommes à basculer du bon ou du mauvais côté.** Dire qu'il faut maintenant patienter deux ans avant de connaître la suite : ça va être looooong!

**Білет №1**

# C'est quoi, le Code du travail ?

[Tout comprendre](http://www.1jour1actu.com/typologie/tout-comprendre/) | [France](http://www.1jour1actu.com/france/) | 9 mars 2016

**Le gouvernement veut réformer le Code du travail, qui définit les droits des salariés et des patrons dans les entreprises. L’objectif est de lutter contre le chômage, en permettant aux employeurs d’embaucher plus facilement. Mais ce projet est très critiqué.**



*Le code du travail existe depuis 100 ans.*

## **C'est quoi, un salarié ?**

C'est une personne qui travaille dans une entreprise. **En échange de son travail, il reçoit un salaire, c'est-à-dire une somme d'argent versée par son patron, qui est son « employeur ».**  En France, 9 travailleurs sur 10 sont des salariés. Les autres sont des « travailleurs non salariés », indépendants, comme les commerçants. Ils décident eux-mêmes de leurs heures de travail, de l'argent qu'ils se versent, etc.

## **À quoi sert le Code du travail ?**

Pour faire fonctionner au mieux son entreprise, le patron décide de l'organisation du travail : les horaires de ses employés, le montant de leurs salaires, leurs dates de vacances, etc.

Mais il ne peut pas faire ce qu'il veut. **Il doit respecter des règles, celles qui sont définies dans le Code du travail** : par exemple, **le temps de travail maximum sur une semaine** ou **le temps de repos minimum entre 2 journées de travail.** Et aussi**le salaire minimum**: aujourd'hui, un employeur n'a pas le droit de payer un salarié moins de 9,67 euros pour une heure de travail.

**Créé il y a plus de 100 ans, le Code du travail a beaucoup évolué** : la durée de travail a diminué, les salaires ont augmenté, tout comme les congés payés, qui sont aujourd'hui de 5 semaines par an, alors qu'ils n'existaient même pas dans la première version du Code du travail.

Aujourd'hui, **le Code du travail est devenu un livre énorme de plus de 3 000 pages.**

## **Pourquoi le gouvernement veut-il modifier le Code du travail ?**

Aujourd'hui, **les règles sont parfois si compliquées que les employeurs et les salariés ne les comprennent pas de la même façon.** Cela crée des conflits entre eux. Pour de nombreux spécialistes du droit, simplifier le Code du travail permettrait de réduire ces conflits.

De nombreuses personnes estiment également que **la réglementation du Code du travail est trop stricte et empêche les employeurs d'embaucher**. Mais pour d'autres, les droits des salariés sont menacés. C'est pour cela que des manifestations ont lieu aujourd'hui.